

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2021 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 13

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, GARCIN Patricia, CHOURREU Daniel, THOREAU Josiane, GIEULES BONNET Colette, DUBOIS Sandrine, DIESEN Christophe, RUIZ Frédéric, GISEL Pierrick.
- **Procuration** : PLANEL Régis a donné procuration à RUIZ Frédéric
LEFEBVRE Clémence a donné procuration à GISEL Pierrick
- **Absent excusé** : Néant.

Mr Le Maire débute la séance par une pensée pour les victimes et sinistrés du 26 septembre 1992, déjà 29 ans, il propose pour les 30 ans une commémoration.
Il a également une pensée pour Michèle et Rosette en arrêt maladie. Il remercie les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement en cette période difficile

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 31/05/2021. Approuvé à l'unanimité.
Ajout à l'ordre du jour : Coupe de bois ONF, Pacte de gouvernance, réduction redevance château et retrait demande de subvention SYADEN. Les modifications à l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.
Monsieur GISEL Pierrick est élu secrétaire de séance.

1 – Demande de Subvention 2^{ème} programme goudronnage

Monsieur le Maire explique au conseil que le cabinet OPALE a été missionné pour une étude exhaustive des rues à goudronner en cœur de village. La liste des 21 rues présentée s'élève à un montant de travaux de 612 100€ HT.
Il est prévu d'échelonner les travaux sur plusieurs années en fonction des possibilités d'autofinancement et des aides obtenues. Le dossier sera présenté au titre de la démarche Petite Ville de Demain.
Il également prévu dans ce dossier la rénovation du Foyer municipal et les jeux d'enfant.

Monsieur DIESEN signale que le Pont Vieux est à refaire car il y a un déchaussement des pierres dû à la montée des eaux. Ces travaux seront à partager avec la Commune de Montazels.
Un prochain conseil municipal délibérera sur le choix des rues à refaire pour 2022 et les subventions seront demandées en conséquence. Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué autour de Christophe DIESEN, Colette BONNET et avec tous ceux qui le souhaitent.

Monsieur DIESEN informe qu'à la suite du courrier de Monsieur le Maire au Conseil Départemental les travaux du pont de Salz débiteront à la Toussaint pour une durée d'un mois avec déviation par le pont de Gournet.
Les demandes de subvention pour les dossiers exposés sont votées à l'unanimité.

2 – Réfection des chemins communaux : Ancien chemin de Rennes le Château – choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait lancé la consultation des entreprises à la suite des inondations de janvier 2020 pour la REFECTION CHEMIN COMMUNAUX par le biais du Cabinet OPALE.

Monsieur Jean Claude DERNARNAUD, adjoint aux infrastructures informe que **trois entreprises** ont répondu à l'appel d'offre pour l'Ancien chemin de Rennes le Château et une partie du Pla du Moulin.

	Montant en € HT ANCIEN CHEMIN DE RLC	Montant en € HT PLA DU MOULIN	Montant TOTAL en € HT
Entreprise CHAUVET TP	33 405,00	7 610,00	41 015,00
Entreprise COLAS MIDI- MEDITERRANEE	32 254,00	7 598,00	39 852,00
Entreprise RESCANIERE - EJL	46 961,48	13 231,60	60 193,08

Au vu du rapport définitif d'analyse des offres réalisé par le bureau d'études OPALE, il s'avère que l'entreprise :
- **COLAS** présente l'offre la plus avantageuse financièrement et techniquement conformément aux critères indiqués dans le règlement de la consultation, établie sur un montant de **39 852,00 € HT**.

Monsieur le Maire, pouvoir adjudicateur, propose de retenir l'entreprise **COLAS** pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le marché avec l'entreprise COLAS Midi Méditerranée.

Monsieur le Maire précise qu'il serait souhaitable que les travaux commencent dès que possible.

3 – Demande de subvention SYADEN

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour car la demande de subvention au SYADEN pour 2022 a déjà été demandé à la suite du conseil du 12 janvier 2021 et notre dossier est en cours d'instruction.

4 – Marché « Rénovation Ecole Maternelle » : Avenant n°1 Lot 2

Monsieur le Maire demande à Madame SEBILLE de faire le point sur le chantier de la 1^{ère} tranche de l'Ecole Maternelle. Elle précise que les travaux se sont terminés 2 jours avant le terme prévu. Les volets vont être posés début octobre. Elle remercie l'ensemble des agents pour le travail et après travaux.

Dans le cadre des travaux de « Rénovation de l'Ecole Maternelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux pour la Suppression de la laine de verre sur l'ensemble des classes, doublages non réalisés (hall cage d'escalier et couloir) et l'ajout d'un plafond tonga 60x60 dans bureau directrice et rangement et doublage contre lavabo.

Lot n°2 Isolation, cloison sèche et plafond suspendu : Entreprise GASTOU PLATERIE

- Travaux en – value = 2 590,20 Euros HT
- Travaux en + value = 951,18 Euros HT
- Total = - 1 639,02 Euros HT
- Total TTC = - 1 966,82 Euros TTC

RECAPITULATIF

LOT	ENTREPRISE GASTOU	Montant Marché	AVENANT 1	Nouveau Montant
2	HT	24 170,20	-1 639,02	22 531,18
	Total TTC	29 004,24	-1 966,82	27 037,42

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 1 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

5 – Marché « Rénovation Ecole Maternelle » : Avenant n°1 Lot 5

Dans le cadre des travaux de « Rénovation de l'Ecole Maternelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un avenant au marché de travaux pour la fourniture et pose de plinthes medium, 5 blocages de porte, pose de deux portes sur mesure et deux étagères au-dessus des WC.

Madame SEBILLE précise que ce sont des étagères qui n'étaient pas prévu au départ des travaux.

Lot n°5 Menuiserie intérieures Entreprise ARANDA

- Travaux en - value = 0.00 Euros HT
- Travaux en + value = 805,00 Euros HT
- Total = 805,00 Euros HT
- Total TTC = 966,00 Euros TTC

RECAPITULATIF

LOT	ENTREPRISE	Montant	AVENANT	Nouveau
	ARANDA	Marché	1	Montant
5	HT	15 010,00	805,00	15 815,00
	Total TTC	18 012,00	966,00	18 978,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 1 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

6 – Marché « Rénovation Ecole Maternelle » : Avenant n°1 Lot 6

Dans le cadre des travaux de « Rénovation de l'Ecole Maternelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur 1 avenant au marché de travaux pour le plafond couloir (Brossage, rebouchage, ponçage application de 2 couches de peinture acrylique mate), la fourniture et pose de 2 barres de seuil, la portes bureau de la directrice (Brossage, rebouchage, ponçage application de 2 couches de peinture acrylique satinée) et panneau salle de classe 1 au-dessus du lavabo (Brossage, préparation du support, application de 2 couches de peinture acrylique velours jaune satinée)

Lot n°6 Peinture – Sols souples Entreprise ATELIER OCCITAN

- Travaux en - value = 0.00 Euros HT
- Travaux en + value = 633,35 Euros HT
- Total = 633,35 Euros HT
- Total TTC = 760,02 Euros TTC

RECAPITULATIF

LOT	ENTREPRISE	Montant	AVENANT	Nouveau
	ATELIER OCCITAN	Marché	1	Montant
6	HT	18 200,00	633,35	18 833,35
	Total TTC	21 840,00	760,02	22 600,02

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 1 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

7 – Marché « Rénovation Ecole Maternelle » : Avenant n°1 Lot 10

Dans le cadre des travaux de « Rénovation de l'Ecole Maternelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur 1 avenant au marché de travaux suite à la modification de l'aménagement des équipements sanitaires.

Lot n°10 Equipement mobilier sanitaire : Entreprise France EQUIPEMENT

- Travaux en - value = 925,48 Euros HT
- Travaux en + value = 0,00 Euros HT
- Total = - 925,48 Euros HT
- Total TTC = - 1 110,57 Euros TTC

RECAPITULATIF

LOT	ENTREPRISE	Montant HT	AVENANT	Nouveau
	France Equipement	Marché	1	Montant
10	HT	4 431,01	-925,48	3 505,53
	total TTC	5 317,22	-1 110,57	4 206,63

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant 1 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

8 – Examen des orientations annoncées pour le futur contrat d'objectifs et de performances ETAT/ONF

Monsieur le Maire explique que tout récemment, les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires ont annoncé au Président de la Fédération nationale des Communes forestières les décisions suivantes :

- L'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,
- Les Communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la motion proposé par l'association des communes forestières visant à garantir la gestion durable des forêts communales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de souscrire pleinement à la motion présentée par l'association des communes forestières visant à garantir la gestion durable des forêts communales

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette motion.

9 – Signature d'une convention de la période de préparation au reclassement

Monsieur le Maire explique au conseil avoir eu une demande de stage pour un agent d'une autre commune actuellement en période de préparation au reclassement.

Il s'agit d'une période de stage au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

La PPR a pour objet :

- de préparer et, le cas échéant, de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé, s'il y a lieu en dehors de sa collectivité ou son établissement public d'affectation.

- Elle vise à accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement.

Cette période peut être effectuée dans la collectivité d'affectation, ou en dehors de celle-ci.

Il précise qu'à l'issue de la fin de stage aucun poste supplémentaire ne sera créé au sein de la Mairie de Couiza.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place d'une période de préparation au reclassement (conventions et avenants), et d'inscrire au budget, les dépenses prévues par la convention et ses éventuels avenants.

10 – Signature d'une convention avec le CDG pour le service de missions temporaires

Monsieur le Maire explique qu'afin de palier à l'absence de la Secrétaire générale, le Centre de gestion de l'Aude a été sollicité mais la commune n'ayant pas conventionné avec le service de mise à disposition du personnel pour lequel la commune peut faire appel en cas d'absence du personnel et/ou surcroit de travail n'a pas été possible.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui établit les conditions de cette l'adhésion au service Missions Temporaires du CDG de l'Aude en cas de besoin.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

11 – Mise à jour du Plan de Sauvegarde Communal

Information : Le PCS a été élaboré et approuvé en juin 2019.

Il est nécessaire de le mettre à jour pour garantir son efficacité et sa mise en œuvre.

Monsieur RUIZ informe qu'il y a travaillé dessus et qu'il est pratiquement mis à jour.

Il propose d'y rajouter les cadets de la sécurité qui ont été mis à contribution récemment sur les exercices aux collèges. D'ailleurs, la formation de secourisme est prévue la semaine prochaine.

Il propose également d'inclure dans le PCS un panneautage dans le village afin d'indiquer les structures de repli ainsi que des chasubles pour les personnes cibles du PCS.

Madame SEBILLE demande à réaliser un PPMS pour la garderie, il est déjà créé pour les écoles mais à la garderie ce ne sont pas les mêmes agents.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ces documents et la nécessité de développer la culture du risque. Il apprécie la création au Collège des Cadets de la sécurité civile en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale et le SDIS11.

12 – Questions diverses

- **Dénominations lieux publics :**

Mr Le Maire rappelle le souhait de la Municipalité précédente de donner à un espace public le nom des Maires de la Commune qui se sont succédé. Ainsi :

- Le Parc **Edouard Pech**
- L'allée du Château – **Georges Roux**
- La bibliothèque **Guy Aurifeuille**
- Le Quai de Salz **Jean Pierre Brilleaud**

Il propose de donner le nom de Lucien Faure, Maire de 1977 à 1989, soit à la rue d'Aude, soit au Pont de Gournet. Le Choix sera proposé à la famille. Accord à l'unanimité

- **Coupe de bois : ONF**

Mr Le Maire informe le Conseil avoir reçu le 23 septembre dernier en présence de Jean Claude DENARNAUD et de Jean Paul QUIEF, Mr Julien HERAL de l'ONF dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités, l'ONF est tenu chaque année de porter à la connaissance de chaque collectivité le bilan de l'année, la proposition éventuelles des coupes.

Les coupes proposées par l'ONF sont : 1.1, 2.1 et 3.1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de l'ONF tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

- **Pacte de Gouvernance**

Mr Le Maire explique que par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « loi engagement et proximité » (articles 1 à 4) prévoit que chaque EPCI à fiscalité propre a la faculté d'élaborer un pacte de gouvernance visant à mieux définir et formaliser les relations entre les communes membres et l'intercommunalité.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire. Néanmoins, un tel document semble opportun afin de faciliter le processus de décision et d'information au sein de l'intercommunalité.

L'objectif principal du pacte est d'associer le plus efficacement possible les communes à « la vie de l'intercommunalité » en privilégiant le dialogue et la transparence.

Monsieur le Maire donne lecture de ce que prévoit le pacte.

Il convient désormais que chaque conseil municipal se prononce sur le projet de pacte dans un délai de 2 mois. Celui-ci sera ensuite soumis au conseil communautaire.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance.

- **Réduction Redevance Chateau**

Compte tenu de la perte d'activité due aux inondations et de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose dans le cadre de l'aide à la vulnérabilité du château une réduction de la redevance pour l'année 2022 d'un montant de 2500€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'aide accordé au château pour 2022 tel qu'il a été présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

- **La ROCCO : 2^{ème} tranche**

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Mauroux de Terre d'Aude qui souhaite réaliser la 2^{ème} tranche des 15 maisons d'habitation supplémentaire de la Rocco. Dossier à suivre

- **Petit Echo**

Madame DAMBOY informe que le numéro du 3^{ème} trimestre est en cours de finalisation, il devrait être fini en fin de semaine et elle se chargera de l'amener directement à l'imprimeur.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

